

Montigny infos

N°17 Août 2007

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY- LE- CHARTIF

Le mot du maire :

Ignymontoises, Ignymontois,

En début d'année, vous avez reçu l'agent recenseur ; les résultats officiels montrent une nette progression de la population. Comptabilisée à 457 habitants en 1999 pour 194 résidences principales sans compter les 101 résidences secondaires, elle s'élèvera au 1^{er} janvier 2009 à 534 habitants pour 219 résidences principales et 84 résidences secondaires.

Cette augmentation de la population est due aux nouvelles constructions et surtout à la métamorphose de résidences secondaires en résidences principales; seuls les habitants en résidence principale sont comptabilisés.

Pour la deuxième année consécutive, la commune a fait broyer l'herbe des rives des voies communales afin d'assurer la sécurité des usagers de la route. Nous effectuons ce broyage vers le 15 juin pour ne faire qu'un seul passage par an, ceci sur une largeur d'un mètre pour un coût de 800 €.

Nous suivons actuellement les travaux de viabilisation de la rue des Connières avec la pose des réseaux d'eaux pluviales, de télécommunications et d'éclairage public. Le financement de ces travaux est assuré avec la « Participation pour Voies et Réseaux » à raison de 9 € / m² appliquée aux propriétaires des terrains constructibles en limite de cette voie et par des subventions du Conseil Général.

Dans la rue de l'église, des travaux seront entrepris à partir de septembre afin d'en améliorer l'éclairage : extension jusqu'au parking du Grand Parc avec le remplacement des lanternes sur poteau par un modèle identique à celui de la mairie.

Pour plusieurs raisons, le choix s'est porté sur cette rue : la première, il ne s'agit pas d'un enfouissement mais d'un réseau aérien ; la seconde, cette rue n'est pas concernée par l'assainissement collectif ; la troisième, ses réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable ne nécessitent pas de renforcement ; et la quatrième est de permettre aux auditeurs des concerts à l'église de ne pas regagner leur véhicule dans l'obscurité.

J'en profite pour vous annoncer qu'un concert gratuit (seul la vente des programmes sera au profit des musiciens) aura lieu en octobre à l'église, et probablement qu'une crèche vivante sera réalisée le 24 décembre 2007.

Devant la vétusté et complexité du réseau d'eau potable qui relie nos deux châteaux d'eau, nous avons décidé de le refaire en canalisation de 160 mm de diamètre. Cela permettra d'assurer la distribution d'eau potable en quantité suffisante à tous les abonnés et d'assurer une défense incendie digne de ce nom dans tous les hameaux distribués.

A ce renforcement du réseau principal, il faut ajouter



Visite du Président du Conseil général, Monsieur Albéric de Mongolfier, à notre commerce de proximité lors de son passage dans notre commune.

De gauche à droite : Monsieur Joël Fauquet, Monsieur Alain Herman, Monsieur Albéric de Mongolfier et Monsieur Luc Lamirault.

l'étanchéité de la cuve du château d'eau du Boulay avec la remise aux normes de l'intérieur de celui-ci et la pose d'un surpresseur pour alimenter le château d'eau de la Chauvellerie.

Ces travaux seront entrepris cet hiver et engendreront des perturbations sur le réseau de distribution de l'eau.

Suite à plusieurs questions sur l'assainissement des eaux usées du bourg, je souhaite apporter quelques précisions ; je ne suis pas en mesure de vous annoncer une date de réalisation, nous sommes toujours à la recherche de financement afin de limiter le coût de la participation des habitants. C'est sur ce dernier sujet que je peux vous préciser les modalités d'application. Le Conseil municipal fixera un tarif au m³ d'eau traité et un tarif d'abonnement ; le nombre de m³ pris en compte sera le nombre de m³ d'eau potable consommés.

Les abonnés des habitations qui bordent le réseau d'eau unitaire (eaux usées et pluviales) raccordées ou non, seront concernés. Une participation au raccordement sur la voie publique sera demandée lors de la réalisation de l'assainissement collectif. De ce fait, seuls, les habitants du bourg au nord de la Thironne paieront cette taxe.

Je tiens à remercier les bénévoles qui aident à l'organisation du 14 juillet, en particulier l'« Harmonie de Condé-Sur-Huisne » qui a accompagné chaleureusement ces festivités.

Je profite de ce mot pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, nombreux cette année, à venir vivre sur notre commune.

Votre maire.
Joël FAUQUET

Session du 12 février

Vote des subventions :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les demandes suivantes pour 2007 :

- Union Sportive de Montigny-Le-Chartif = 78 €
 - Amicale des Sapeurs Pompiers de Montigny-Le-Chartif = 78 €
 - Club de l'amitié « Raymond Gendre » = 78 €
 - Association des Anciens Combattants = 78 €
 - Coopérative scolaire = 766 €
 - Jumelage d'Illiers-Combray = 136 €
 - ADMR de Thiron-Gardais = 78 €
 - Course cycliste « Le tour du Combray » 29/04/2007 = 41 €
 - Association sportive du collège = 136 €
- Messieurs Paul Risacher, Jean-Paul Huet et Alain Lamelet ont quitté nécessairement la séance lors du vote.

Mise aux normes de la salle polyvalente :

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de maintenir ce projet. La mise aux normes de la cuisine, du circuit électrique, la création de toilettes pour handicapés, le changement des huisseries. Les travaux d'économie d'énergie par l'isolation et la rénovation du chauffage nécessitent la sollicitation d'une enveloppe de 155.000 € dans le cadre du contrat Régional du Pays Perche.

Monsieur le Maire est chargé de préparer les dossiers de demandes de subventions.

Travaux de couverture du bâtiment technique et du logement social :

Il est urgent de changer la couverture du bâtiment technique situé 20 rue des

Connières abritant l'atelier communal et le centre d'intervention.

Après la présentation des différents devis par monsieur le Maire, il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise de couverture FROGER de la Bazoche Gouët (32.402,58 € HT).

Concernant la couverture de l'habitation située 15 rue de Nogent, il est décidé de retenir la proposition de l'entreprise FROGER (5990,82 € HT).

Proposition de travaux suite à la détérioration du garage du car scolaire :

SOIT : Consolidation et agrandissement avec évacuation des eaux pluviales = 23.913,54 € dont 20.862,74 € à la charge de la commune.

OU : Démolition avec consolidation du mur et évacuation des eaux pluviales = 16.653,40 €. Il est décidé de maintenir le bâtiment en l'agrandissant vu l'évolution de la population sur le bourg et la possibilité d'utiliser ce bâtiment à d'autres fins.

Suite au rapport établi par l'expert de l'assurance GROUPEAMA, le conseil municipal accepte l'encaissement de la somme de 1919,50 € pour ce sinistre.

Questions diverses :

- Il est nécessaire de poursuivre le projet de lotissement en déposant un permis de lotir pour trois terrains situés en limite de la rue de la Girarderie.

Le conseil municipal décide de proposer ces terrains au prix de 30 €/m², autorise le Maire à signer le devis du géomètre et décide de créer un budget « lotissement M14 » nommé « la Girarderie » afin de viabiliser les trois lots.

- Travaux pour l'alimentation en eau potable : Vu l'urbanisation et la vétusté des réseaux, Monsieur le Maire expose le projet de jonction entre le château d'eau du Boulay et celui de la Chauvellerie pour renforcer la canalisation en 160 sur 4,8 Km.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 280.000 € HT.

Il y a lieu, également, de renforcer le surpresseur du Boulay qui assure l'alimentation du château d'eau de la Chauvellerie et de réaliser l'étanchéité de son réservoir.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 140.000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet global dont le montant prévisionnel s'élève à 450.000 € plus les frais d'études sous réserve de l'attribution de subventions et autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance à l'ouvrage.

- Monsieur le Maire informe que la commune d'Happonvilliers sollicite la distribution d'eau potable pour les hameaux des Pitières et des Petits Forts à raison de 1000 m³ par an. Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un compteur au Saussay.

- Le Conseil Municipal décide de maintenir l'acquisition des deux parcelles de terrain en vue de préserver la « Source de Ricourt ».

- Un élu demande des précisions sur l'avancement du dossier de l'assainissement collectif du bourg ; Monsieur le Maire déclare que les taux de subvention n'ont pas été encore définis au niveau départemental pour les communes rurales et qu'il n'est pas envisageable de financer plus de 800.000 € de travaux sans subventions.

Session du 27 mars

Vote des comptes administratifs 2006 : Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur Joël Fauquet, Maire, et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

➤ Au transport scolaire :

- Investissement / Dépenses = 0 €
/ Recettes = 6.713,04 €
soit un excédent de 6713,04 €

- Fonctionnement / Dépenses = 12.769,04 €
/ Recettes = 15.334,40 €
soit un excédent de 2.565,36 €

➤ A la distribution d'eau potable :

- Investissement / Dépenses = 32.886,51 €
/ Recettes = 97.615,74 €
soit un excédent de 64.729,23 €

- Fonctionnement / Dépenses = 56.721,09 €
/ Recettes = 88.244,93 €
soit un excédent de 31.523,84 €

➤ Au budget logement social :

- Investissement / Dépenses = 2.794,39 €
/ Recettes = 11.856,55 €
soit un excédent de 9.062,16 €

- Fonctionnement / Dépenses = 1.060,33 €
/ Recettes = 11.092,36 €
soit un excédent de 10.032,03 €

➤ Au budget communal :

- Investissement / Dépenses = 221.639,37 €
/ Recettes = 144.948,00 €
soit un déficit de 76.691,37 €

- Fonctionnement / Dépenses = 231.326,59 €
/ Recettes = 416.132,32 €
soit un excédent de 184.805,73 €

Prévisions de travaux au budget primitif

Budget communal

- Couverture des bâtiments = 40.000 € TTC (Technique) et 7.000 € TTC (logement social).

- Garage scolaire et cour = 26.974 € TTC

- Carte communale d'urbanisme (frais d'études) = 1425 €

- Réfection de la passerelle du Moulin Ronce = 8.331 €

- Assainissement des eaux usées (frais d'études) = 72.200 €

- Voirie communale = 15.300 €

- Réserve foncière = 145.000 €

- Bâtiment commercial : Dans le cadre de l'aide au dernier commerce de proximité octroyée par le Conseil Régional, il est décidé de remplacer et remettre en état les huisseries = 14.000 €.

- Agrandissement du cimetière (frais d'acquisition) = 2.500 €

Budget de la distribution d'eau

- Périmètre de protection du captage = 16.800 €

- Travaux au château d'eau du Boulay = 148.000 €

- Renforcement des canalisations entre les deux château d'eau = 280.000 € HT.

- Renforcement des canalisations au Mur et à la Verrerie = 35.000 €

Les investissements ne seront réalisés que sous réserve de l'attribution de subventions.

Informations et questions diverses :

- Les travaux de remise en état du logement social étant terminés, il sera possible de proposer cette maison à la location.

- Dans le cadre de réfection de la couverture du bâtiment technique, Monsieur Cornu, Sénateur d'Eure et Loir, s'est proposé d'apporter un soutien financier à notre commune via la réserve parlementaire.

De ce fait, le plan de financement s'établit ainsi :

- Autofinancement = 25.902,58 €

- Aide financière = 6.500,00 €

- Le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif aux travaux de renforcement des canalisations d'eau potable entre les deux châteaux d'eau.

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise « le Jardinier d'Happon » pour l'entretien des espaces verts qui s'élève à 2.162 € TTC (accord du Conseil Municipal).
- Monsieur Claude Fortin, 1^{er} adjoint, donne les résultats du concours de fleurissement. Le 1^{er} prix d'arrondissement des communes fleuries a été décerné à notre commune.

Le 1^{er} prix d'arrondissement pour les maisons fleuries a été décerné à Monsieur et Madame Houot.

Le 3^{ème} prix d'arrondissement pour les maisons fleuries a été décerné à Monsieur et Madame Morice.
- Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'agent des services techniques de la commune à temps complet prend sa retraite à compter du 3 septembre. Il y a lieu de déterminer le profil du poste. Vu la diversité des tâches à accomplir, les élus souhaitent une personne ayant des

compétences en maçonnerie, en électricité, en plomberie et possédant, si possible, le permis « transport en commun ».

- Après examen des propositions de feux d'artifice, l'entreprise « Vouzelaud » est retenue pour un montant de 1600 €
- Les élus regrettent les dégradations de l'abri voyageurs, en particulier au niveau de l'éclairage public. Ces faits sont d'autant plus regrettables que ce sont des utilisateurs de ce lieu de rencontres qui en sont probablement les auteurs.

Session du 12 avril

Le budget primitif 2007 de la commune est voté pour s'équilibrer à 397.188 € en fonctionnement et à 673.949 € en investissement.

Pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux des trois taxes directes locales, soit :

Taxe d'habitation au taux de 8,62% soit un produit de 40.635 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de 12,61% soit un produit de 36.670 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de 28,92%, soit un produit de 26.953 €
Soit un total de 104.258 €

Dans le but de choisir le prochain locataire du logement social, une commission d'attribution du logement se réunira un samedi matin.

CDC : taux des taxes professionnelles
La taxe professionnelle est prélevée par la Communauté De Communes du Perche-Gouet qui en a fixé le taux à 11,50%.

Session du 24 mai

Classement des rues de la Maillère, des Perriers et du Purgatoire dans le domaine public routier : Monsieur Le Maire a constaté que ces rues et impasse sont encore classées en chemins ruraux alors que ce sont des voies goudronnées et entretenues. Le Conseil Municipal approuve le classement dans le domaine routier communal.

Attribution du logement social : Suite au départ du locataire, la commission d'attribution du logement social a retenu la candidature d'un nouveau locataire à compter du 1^{er} juin 2007.

De ce fait, le Conseil Municipal charge et autorise le Maire à signer le bail sous seing privé avec le futur locataire : Mademoiselle Corinne Lafosse.

Hameau Le Mur : Suite au dépôt de plusieurs certificats d'urbanisme sur la section ZH N°130 et vu l'extension de la zone constructible au hameau du Mur, Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de renforcements du réseau de distribution d'eau potable et propose d'instaurer une PVR (Participation pour Voies et Réseaux) à 0,84 €/ m².

Présentation de divers devis :

=> Viabilisation rue des Connières : Pour les travaux de viabilisation concernant les eaux pluviales, l'éclairage public et les télécommunications, Monsieur le Maire compare les différents devis (EATP, INEO et EXEAU) et le Conseil Municipal retient la proposition de l'EATP (31.644 € HT).

Le Conseil évoque les dégradations sur l'éclairage public et souhaite qu'elles ne se reproduisent pas. Il est rappelé qu'une plainte a été déposée pour la destruction du système d'éclairage, rue d'Illiers.

=> Travaux d'assainissement :

- Remise en état d'une bouche d'engouffrement des eaux pluviales rue de Nogent pour 330 € HT.

- Fourniture et pose de tampons au restaurant pour 779 € HT.

- Travaux pour la création d'une noue sur la rue de la Maillère pour 756 € HT.

- Maîtrise d'œuvre des travaux au château d'eau et renforcement des canalisations d'eau entre les deux châteaux d'eau (travaux estimés à 420.000 €) : Monsieur Le Maire présente les trois propositions des bureaux d'études dont les honoraires s'élèvent à 6% pour la SAFEGE, à 7,25% pour HYDRATEC et à 5,90% pour LEGRAND. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de

SAFEGE qui offre le plus de références dans ces domaines; il charge et autorise Le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre.

=> Travaux à la salle polyvalente : Il est convenu que les membres du Conseil Municipal se réuniront pour préciser le projet ; soit une salle polyvalente neuve après détermination du lieu, soit une rénovation simple avec agrandissement de la salle actuelle.

Préparation du 14 juillet : Le Conseil Municipal établit les festivités de la façon suivante :

- Vendredi 13 juillet à 20 heures : Buffet campagnard à la salle polyvalente, suivi d'un bal ouvert à tous à 23 heures 30.

- Samedi 14 juillet à 16 heures : Rassemblement à la salle polyvalente, revue des pompiers et jeux d'été dans la cour.

- Samedi 14 juillet à 22 heures : Rassemblement à la Mairie, retraite aux flambeaux suivi d'un feu d'artifice à 23 heures.

Des musiciens de l'harmonie de Condé sur Huisne accompagneront les festivités.

Questions diverses : Monsieur le Maire a demandé un devis pour la réalisation de travaux sur la passerelle du Moulin Ronce et sur celle de Fouleray.

Session du 29 juin

Recensement complémentaire : Jusqu'en 2007, la commune a la possibilité de réaliser un recensement complémentaire, la population ayant augmenté d'au moins 15 % depuis 1999 et le nombre de logements neufs étant de 20 et ceux en chantier étant de 5. Ce recensement se déroulera du 1^{er} au 15 octobre 2007, la nouvelle population prenant effet au 1^{er} janvier 2008.

Avancement grade : Le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2007.

Le Conseil Municipal adopte cette modification.

Réflexion sur l'assainissement collectif au Saussay : Suite à une demande d'un particulier concernant l'assainissement collectif des eaux usées et après examen de la situation au hameau du Saussay, Monsieur le Maire considère que le réseau d'eaux pluviales de ce hameau est récent et permet de récupérer les eaux usées et de les renvoyer dans un lagunage. Au préalable, il sera nécessaire d'étudier l'état du réseau par caméra et, par la suite, de modifier l'étude de zonage. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour

engager une étude du réseau unitaire de ce secteur.

Inscription des chemins de randonnées au plan départemental : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet présenté en ce qui concerne les itinéraires traversant le territoire communal et autorise la circulation non motorisée sur ces chemins et parcelles. Le Conseil Municipal s'engage à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

Le Conseil Général s'engage à inclure sur tout document de promotion ou de description d'itinéraires une charte du



L'« Harmonie de Condé-Sur-Huisne » lors de la revue des pompiers de Montigny-Le-Chartif pendant les festivités du 14 juillet.

randonneur recommandant des consignes de bonne conduite, à savoir :

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner de détritres et interdire les feux
- S'assurer de la sécurité des circuits en période de chasse
- Respecter les autres utilisateurs de la nature
- Tenir les chiens en laisse.

Présentation de divers devis :

- Logement social : Le Maire observe qu'il n'existe pas d'abri tondeuse. Le locataire a présenté un devis de 990 € TTC pour un abri de jardin en bois. Le Conseil Municipal accepte l'achat de cet abri et charge le locataire de son installation.

- Monsieur le Maire présente un devis d'installation de deux buts de football sur le terrain de sports s'élevant à 970 € HT. Vu le montant, les élus décident de réaliser eux-mêmes le montage et le scellement de la paire de buts le samedi 30 juin.

- Monsieur le Maire présente différentes propositions concernant des travaux de renforcement de l'eau potable au Mur.

Après comparaison, les devis de l'entreprise EATP (18.530 € HT) sont retenus.

Décision finale sur le choix de la salle polyvalente : Suite à la précédente réunion de la commission des bâtiments, les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont estimés à plus de 200.000 € HT sans possibilité d'agrandissement. Le fait que la salle soit au centre du bourg limite son utilisation pour des questions de nuisances sonores. De plus, suite à l'augmentation des effectifs scolaires, la création d'une seconde classe pourrait être envisagée à Montigny-Le-Chartif à l'emplacement actuel de la salle polyvalente.

Après réflexion, les élus, à la majorité, souhaitent la création d'une salle polyvalente pour 120 personnes maximum en limite de bourg, soit près du hameau le Bois où une parcelle est en vente, soit entre le RD 128 et la RD 922.

Les élus chargent et autorisent le Maire à réaliser un avant projet sommaire de salle polyvalente et à engager des négociations pour la recherche d'un terrain adapté à cette construction.

Préparation du 14 juillet : Pour l'organisation des festivités, les élus fixent la

répartition des tâches pour les jeux et les repas. Il est rappelé que plus de vingt musiciens de l'« Harmonie de Condé-Sur-Huisne » accompagneront les jeux et la retraite aux flambeaux avec défilé dans les rues l'après-midi et le soir du 14 juillet. Il est décidé de verser une subvention à l'« Harmonie de Condé-Sur-Huisne » pour leurs représentations gratuites.

Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire mentionne que les échanges de terres avec les consorts Baudry ont été régularisés ; ainsi, les frais d'aménagement et d'agrandissement du cimetière seront prévus en 2008.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier les statuts de la **CDC du Perche Gouet** du fait de la mise en place d'un service spécifique sur le territoire : « La Desserte vers le Marché de Brou ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adoption de cette nouvelle compétence.

- Le Conseil Municipal décide de réviser le tarif de la cantine scolaire de la prochaine rentrée et fixe le prix du repas à 2,41 € pour l'année 2007/2008.

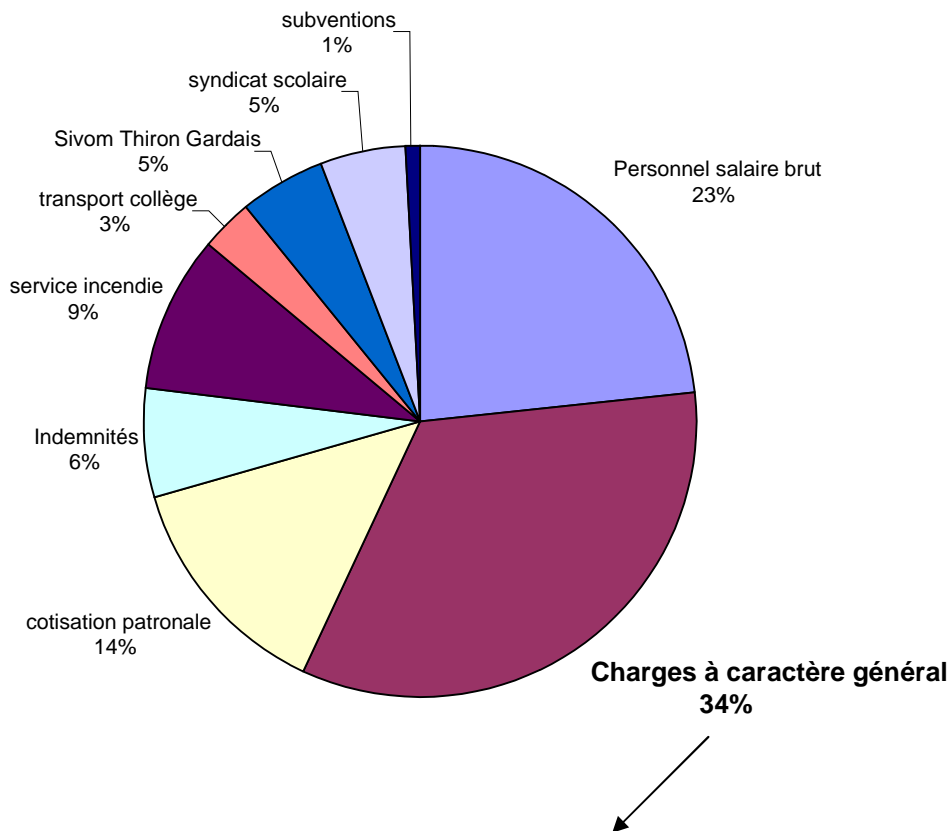


12 mai 2007 : Concert du quintette de cuivres ABC D'AIR à l'église.

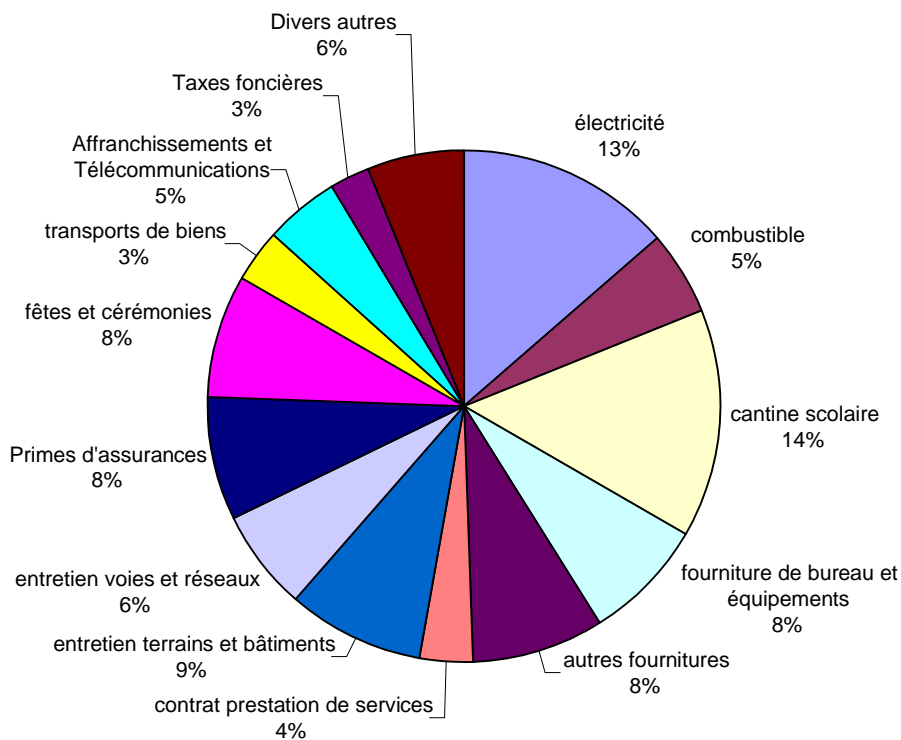


Montigny-Le-Chartif ; commune fleurie

Répartition des dépenses de fonctionnement 2006



Répartition des charges à caractère général



Artisans – Commerces

Abattage de porcs

Mr. Joël Herman
Ld La Pigeonnière
Tel: 02 37 29 51 14

Façonnage plastique

Mr. Jean-Marie Drouet
Le Saussay
Tel & Fax: 02 37 24 23 43

Garage automobiles « AD »

Mr. Jean-Luc Bourgogne
28 rue d'Illiers
Tel: 02 37 24 23 44
Fax: 02 37 24 17 21

Email :

ad-garagebourgogne@autossimo.com

Jardinier d'Happon: jardinage, plantations

Mr. Frédéric Cueilhe
L'Estre des Champs
Tel: 02 37 29 53 51
ou 06 07 88 11 54

Maçonnerie générale

Mr. Bruno Izel
1B Ld La Fourche
Tel: 02 37 24 28 54
Fax: 02 37 24 39 58

Photographie publicitaire, industrielle, d'illustration, retouche, maquillage, relooking

André et Claudine Soldani
1 Ld La Métairie
Tel: 02 37 24 17 26
Email : asoldani@tiscali.fr

Gibier, volaille, foie gras, caviar, épicerie fine

Guyot Lambret SARL
18, Le Saussay
Tel: 02 37 24 25 92

Fax: 02 37 24 13 40

Email : adtf@wanadoo.fr

Bar / Restaurant / Épicerie / dépôt de pain "Chez Alain"

Mr. Alain Herman
2 rue d'Illiers
Tel: 02 37 24 14 62 ou
06 28 02 41 90

Les personnes oubliées peuvent se faire connaître en mairie pour les prochains bulletins.

Manifestations 2007

6 octobre : Soirée « Moules Frites » à 20 heures
(Amicale des Sapeurs Pompiers)

13 octobre : Loto à 14 heures 30 (Anciens Combattants)

17 novembre : Loto à 14 heures (Club Raymond Gendre)

1 décembre : Banquet de la Sainte Barbe à 19 heures 30

(Amicales des Sapeurs Pompiers)

8 décembre : Banquet à 12 heures 30 (Club Raymond Gendre)

15 décembre : Atelier Enfants pour la préparation de l'Arbre de Noël (USMC)

Associations

« Club Raymond Gendre »

« Anciens Combattants »

« Sapeurs Pompiers »

« USMC » Union Sportive de Montigny-Le-Chartif

« M 'n' C MidWest Country Dance »

« Tuning Car Team » (<http://tuningcarteam.com/>)

Président : Monsieur Jean Godet

Président : Monsieur Roland Maury

Président : Monsieur Paul Risacher

Président : Monsieur Alain Lamelet

Mme Nathalie Aubry / Mr Claude Houot

Président: Monsieur Pierrick Saison

Tel : 02 37 24 23 69

Tel : 02 37 24 32 08

Tel : 02 37 24 33 47

Tel : 02 37 24 11 97

Tel : 02 37 53 12 28 / 02 37 24 21 78

Tel : 06 72 79 49 40

Montigny Pratique

MAIRIE

Maire: Mr. Joël Fauquet
Tél. dom. : 02 37 24 22 90

Secrétariat de la mairie: Les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 h à 16 h et les samedis de 10 h à 11 h 30.

Tel : 02 37 24 22 31

Fax : 02 37 24 22 09

E-mail: montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Elagage

Il est appelé que l'élagage est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long de voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau. C'est aussi pour le respect de la propriété d'autrui.

Recensement Service National

Les jeunes des deux sexes doivent, conformément à la loi, se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire; cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile: examens, permis de conduire, emplois, etc.

Chemins de randonnées (Arrêté préfectoral)

Les chemins de randonnées sont strictement interdits à tous véhicules à

moteur sans aucune exception ; les contrevenants s'exposent à des poursuites.

Sécurité Sociale - CPAM

Une permanence est ouverte à la "Grange aux Dîmes" à Thiron-Gardais les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 15 h 45 à 16 h 45.

Assistante Sociale

Madame Letexier: Une permanence est ouverte à la "Grange aux Dîmes" à Thiron-Gardais le jeudi de 9 h à 12 h.

Conciliateur de Justice

Monsieur Ceugnart : Une permanence est ouverte les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h à la Grange aux Dîmes à Thiron-Gardais.

Cyber Emploi

En partenariat avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir et l'ANPE, l'espace Cyber Emploi est un service urbain désormais présent en milieu rural. Différents moyens humains et techniques sont à la disposition des entreprises, des chercheurs d'emploi et des structures comme la PAIO (Permanence d'Accueil, d'Informations et d'Orientation) ou les services sociaux du Conseil Général.

Les permanences ont lieu tous les matins, du lundi au vendredi, à la "Grange aux

Dîmes" à Thiron-Gardais sur rendez-vous auprès de Sandrine Lecomte

(Tel: 02 37 49 49 48).

Desserte du marché de Brou

(<http://www.transbeauce.fr/>)

Transbeauce assure un service de car de Montigny-Le-Chartif (salle polyvalente) vers Brou, un mercredi sur deux (semaines impaires).

Départ à 8 h 58, arrivée à Brou à 9 h 10; Retour à 11 h 10, arrivée à Montigny-Le-Chartif à 11 h 24. (Prix : 2 €10 ou par carnet de 10 disponible à la mairie de Brou au prix de 16 €70).

Rentrée scolaire

La prochaine rentrée scolaire aura lieu le 27 août 2007.

Les classes sont réparties de la façon suivante (la répartition pourra varier selon les effectifs de chaque classe) :

Combres : Maternelles et CP

Happonvilliers : CE1

Montigny-Le-Chartif : CE2

Nonvilliers-Grandhoux : CM1 et CM2

Horaires de la garderie de Combres :

De 8 h à 8 h 50 et de 16 h 15 à 17 h 30.

(tarif horaire = 2,35 €).

Animaux trouvés ou abandonnés

S'adresser à la fourrière départementale d'Amilly (Tel : 02 37 36 02 04).